

## « Impact des transitions écologiques sur la formation, l'emploi et les compétences » : Synthèse et Poursuite de la rencontre du 24 septembre 2019

Dans le cadre du PACTE régional d'investissement dans les compétences 2019-2022 et de la COP régionale, la Région Centre-Val de Loire et ses partenaires Orléans Métropole et le GIP Alfa Centre, ont réunis, le 24 septembre, 120 acteurs de l'emploi, de la formation, de l'orientation et experts de la transition écologique. A cette occasion, ils ont interrogé les enjeux et impacts de cette dernière sur les compétences, la formation et l'emploi sur le territoire régional.

La transition écologique, comprise comme une nécessaire mutation de nos systèmes économiques et sociaux pour la sauvegarde de l'environnement et de la qualité de vie, transforme les métiers et l'emploi. Plusieurs constats sont partagés :

- La transition écologique conduit à l'émergence de nouveaux métiers : métiers de la protection de la nature, de l'assainissement et traitement des déchets raisonnés ; de la production et distribution d'énergie renouvelable...7 000 personnes exercent un métier à finalité environnementale en région Centre-Val de Loire.
- La transition écologique transforme les marchés, certains secteurs doivent se doter de nouvelles compétences pour répondre à des demandes et besoins émergents ou aux modifications des modes de consommation.
- La transition écologique repose sur l'établissement de nouveaux cadres normatifs, qui encouragent au développement de processus et de pratiques professionnelles éco-compatibles. Dans la région, 142 000 personnes exercent actuellement un métier qui évolue pour intégrer les enjeux environnementaux.

Si dans le premier cas, la transition écologique est synonyme de création d'emploi, elle ne l'est pas systématiquement. Cependant, dans les trois situations évoquées ci-dessus, la transition écologique est toujours associée à de nouveaux besoins en compétences, qui viennent accroître, dans certains secteurs, des difficultés de recrutement préexistantes.



Dans ce contexte, **la formation** peut être envisagée comme :

- **un moyen de répondre** à des besoins de compétences existants ou en émergence.
- **un moyen de prévenir** les difficultés de recrutement à venir lié à un déficit de « compétences vertes » chez les futurs professionnels.
- **un moyen de participer** à une mutation plus globale des positionnements et comportements professionnels.

Ces trois axes de travail ont unanimement émergé des différents ateliers, bien que les actions associées ou exemples traités soient eux liés aux entrées sectorielles proposées.

Concrètement, il s'agira de poursuivre ce travail avec les acteurs intéressés dans le cadre d'une « coalition », pour, que chacun dans son champ de compétences, contribue à l'atteinte d'objectifs collectifs :

- **Répondre aux besoins en « compétences vertes » sur les territoires :** l'offre de formation disponible en région doit favoriser le développement des compétences émergentes, qu'elles soient nécessaires à « l'exercice d'un métier vert » ou « liées au verdissement des métiers ».
- **Promouvoir la transversalité, nécessaire au processus de transition :** la transition écologique est un processus systémique, les enjeux, les impacts et les moyens doivent s'affranchir d'un raisonnement catégoriel. La transition écologique consiste justement à penser l'interdépendance entre énergie, déchets, qualité de l'air, préservation des ressources... Les formations doivent donc, tant dans leur modalité que dans leur contenu, favoriser le décloisonnement sectoriel, la décentralisation, tout en préservant bien entendu le développement de compétences techniques et les niveaux d'expertise recherchés par les employeurs.
- **Encourager l'ensemble des pratiques éco-responsables en contexte professionnel :** l'ensemble des secteurs, des activités, des métiers sont concernés et doivent s'engager dans une gestion raisonnée des ressources, de la production et de la consommation. L'économie circulaire comme le respect et la protection de la biodiversité, reposent sur des concepts et des pratiques partagées, déclinés dans un contexte professionnel spécifique.

La dimension systémique du processus de transition, évoquée à plusieurs reprises lors de cette matinée, invite donc à réorienter la méthodologie sectorielle naturellement envisagée, et organiser la poursuite des travaux autour de ces trois objectifs dans le cadre d'une coalition, intersectorielle dans un premier temps.

Il s'agira pour les acteurs, publics ou privés, mobilisés dans la coalition de réfléchir et concourir, par des engagements et des actions concrètes, à la transformation de l'offre de formation, initiale et continue, afin de répondre aux enjeux de la transition écologique et énergétique en région Centre-Val de Loire.